



## Stationnement genant en voie de circulation ART R417/10 C.ROUTE

Par **JMASZ**, le **22/04/2009** à **15:12**

Bonjour,

je suis commerçante à Versailles depuis Mars 2009. La boutique est donc située sur une place et donc difficile de se garer.

Tres souvent je suis obligée de me garer derriere une voiture en stationnement afin de charger ou decharger de la marchandise tres lourde. Par ailleurs ayant des problemes cardiaques, je dois me menager.

Il s'agit ici d'une troisieme contravention en l'espace de deux mois; et à chaque fois les policiers municipaux repondent simplement qu'il est trop tard pour annuler la contravention et que je dois adresser ma demande aux service des contraventions basé à Versailles.

Dois je adresser une demande de zone de stationnement devant ma boutique, ou une autorisation de 15MN ou tout autre chose me permettant d'eviter les contraventions pendant ce laps de temps ?

Peut etre pourriez vous m'aider à rediger ce courrier en bonne et du forme. Et pourquoi pas, fermer les yeux sur cette contravention de 35€.

Merci pour votre aide.

JMASZ

Par **razor2**, le **22/04/2009** à **17:49**

Quelle est l'infraction qui vous est reprochée?

Par **JMASZ**, le **22/04/2009** à **18:29**

Il est ecrit sur la contravention "stationnement genant en voie de circulation" art R417/10 du code de la route. Aucune case cochée concernant la nature de la contravention.

Cordialement,

JMASZ

Par **razor2**, le **22/04/2009** à **18:50**

Je ne vois pas ce que vous pourriez faire, à moins, en effet, de demander à la municipalité d'installer devant votre magasin une place réservée aux livraisons...ce qui est largement faisable, normalement. Pour votre contravention, à part payer l'amende, y'a rien à faire...

Par **JMASZ**, le **22/04/2009** à **19:26**

Merci.

Auriez vous un courrier type pour cette demande?

Cordialement,

JMASZ

Par **razor2**, le **22/04/2009** à **20:00**

Non, écrivez au Maire, ou la mairie service de la voirie. Expliquez vos difficultés de commerçant, les verbalisations dont vous faites l'objet devant votre boutique, et demandez la possibilité d'avoir cette place livraison installée devant la boutique, tout simplement!

Par **JMASZ**, le **26/04/2009** à **12:59**

Merci pour vos reponses,

Cordialement,

JMASZ